

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 01966

Numéro SIREN : 819 874 629

Nom ou dénomination : 2LAN

Ce dépôt a été enregistré le 24/01/2023 sous le numéro de dépôt 1477



2 rue Furtado
33800 BORDEAUX
Tél. 05 56 33 39 30
bordeaux@erecapluriel.fr

SARL 2LAN

**28 BIS Chemin de Tanais
33320 Le Taillan-Médoc**

Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de la SARL 2LAN en SAS

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné, en application des dispositions de l'article L.223-43 du Code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application de l'article L.224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 10 janvier 2023, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur les valeurs des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation financière de la société, au regard des caractéristiques financières et d'exploitation sur la base des comptes annuels clos au 30 septembre 2022.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

Le chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice clos au 30 septembre 2022 est nul tout comme au 30 septembre 2021.

Les autres achats et charges externes s'établissent à 2 060 € pour l'exercice clos le 30 septembre 2022, ils s'élevaient à 2 620 € sur l'exercice clos le 30 septembre 2021. Ils consistent essentiellement en des honoraires comptables et juridiques.

En l'absence d'autres charges d'exploitation, le résultat d'exploitation dégagé au cours de l'exercice s'élève donc à -2 060€ contre -2 620€ pour l'exercice précédent.

Le résultat de l'exercice est principalement réalisé grâce au résultat financier et au bénéfice de la SCI Galand : le résultat financier au 30 septembre 2022 est de 24 567€ contre 70 592€ au 30 septembre 2021.

Cette diminution du résultat financier est due à la diminution des produits de participations, qui s'élevaient à 70 000€ au 30 septembre 2021 contre 24 000€ au 30 septembre 2022. Cette diminution des produits de participations engendre une baisse du résultat net qui s'établit à 37 353€ une fois l'impôt sur les sociétés déduit.

Le bilan de la société au 30 septembre 2022 totalise à 406 381 €.

A l'actif, les principaux postes sont :

- les immobilisations financières : 268 868 € dont 218 700€ de titres de l'Eurl Rénovation Pompes Vinicoles ainsi que 980 € de la SCI Galand, et 49 166€ de créances détenues sur la SCI Galand ;
- les autres créances : 129 139 € qui correspondent au compte courant Rénovation Pompes Vinicoles ;
- les disponibilités : 8 373 €.

Au passif, les capitaux propres représentent 364 309 € au 30 septembre 2022, comprenant notamment un capital social de 2 000 €, les autres réserves de 324 756 € et un résultat de 37 353€. Notons que l'assemblée générale d'approbation des comptes décidant de l'affectation du résultat ne s'est pas encore tenue à la date du présent rapport.

Les autres postes de passifs comprennent :

- un endettement financier de 3 784 € correspondant au compte-courant de Mr et Mme GALAND ;
- un endettement fiscal de 36 548€ correspondant à une dette d'impôts sur les sociétés ;
- des dettes fournisseurs de 1 740€.

La situation de la société ne laisse pas apparaître de difficultés pouvant impacter la continuité d'exploitation au 30 septembre 2022.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à :

- à contrôler par sondage les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation.
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminés selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

Sur la base de nos travaux, nous attestons, que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à BORDEAUX, le 17 janvier 2023

ERECAPLURIEL AUDIT

Commissaire aux comptes
et à la transformation

Isabelle ERRARD

Associée

